# La Gazette de Garancières

N°13 - Printemps - Eté 2014

# Résultats des élections municipales du 23 mars 2014

Pour l'élection municipale 2014, Garancières se trouvant dans la strate des communes de plus de 1000 habitants, un nouveau mode de scrutin a été appliqué, avec l'obligation de parité femme / homme pour la liste et la fin du panachage sur le bulletin de vote.
Une seule liste s'est présentée aux suffrages des Garancièrois, menée par le maire sortant, Christian Lorinquer, qui a sollicité un nouveau mandat sous le label *Naturellement Garancières*.

Inscrits : 1 730 - votants : 910, soit une participation de 52,60 %
Abstention : 820, soit 47,40 %
Blancs ou nuls : 97
Exprimés : 813

La liste *Naturellement Garancières* est élue dès le 1er tour.

**Les 19 élus sont :**
**Christian Lorinquer,**
**Monique Le Tirant,**
**Michel Secondat,**
**Cécile Le Cozler,**
**Gérard Rossi,**
**Aurélie Charveriat,**
**Pascal Prompt,**
**Edith Froger,**
**Michel Bonhomme,**
**Gabrielle Henriet,**
**Gérard Bouet,**
**Ghislaine Jaeglé,**
**Jean Paul Fauché,**
**Ghislaine Liboutton,**
**Daniel Gorin,**
**Magali Seyssel,**
**Jean-Pierre Lefebvre,**
**Christine Le Borgne,**
**Salvatore Magrino.**

## Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Je veux vous remercier de m'avoir accordé à nouveau votre confiance ce dimanche 23 mars pour gérer notre commune au cours des six prochaines années.
Avec mes colistiers de Naturellement Garancières, nous aurons à coeur de partager le bien vivre ensemble à Garancières et de défendre les intérêts de notre commune.

Je veux ici saluer les conseillers municipaux du précédent mandat qui ont oeuvré à mes côtés au service de la population et de l'intérêt général. Qu'ils en soient remerciés.

Au plaisir de vous retrouver dans nos actions.

Christian Lorinquer

## Votre Mairie

Tél : 01 34 86 41 33 - Fax : 01 34 86 60 16
Site : mairie-garancieres78.fr
Courriel : contact@mairie-garancieres.com

Maire : M. Christian LORINQUER

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi - mardi - mercredi - jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 15
Lundi - mercredi - jeudi et vendredi de 16 h à 18 h
Samedi de 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication : Christian Lorinquer
Rédacteur en chef : Pascal Prompt
Comité de rédaction : commission Communication
Conception, réalisation : PP / JPF
Crédit photos : Pascal Prompt.
Imprimeur : OTS - La Queue-lez-Yvelines
Ce journal est imprimé sur papier recyclé.

# Répartition dans les commissions municipales

**Commune de Garancières - Mandat 2014 - 2020**
**Le Conseil municipal du 28 mars a élu à l'unanimité le maire, Christian Lorinquer et 5 maires-adjoints : Michel Secondat, Monique Le Tirant, Gérard Rossi, Cécile Le Cozler, Pascal Prompt, ainsi qu'un conseiller délégué, Jean-Pierre Lefebvre.**

L'organisation du Conseil municipal adoptée est la suivante :

Le Maire préside toutes les commissions.

## Pôle Affaires générales (C. Lorinquer)

**Commission Finances et vie économique**
Les 5 adjoints + G. Bouet, G. Jaeglé, C. Le Borgne

**Commission Intercommunalité**
A. Charveriat, JP. Fauché, D. Gorin, M. Secondat

## Pôle Cadre de vie (M. Secondat)

**Commission Urbanisme et aménagement**
JP. Fauché, D. Gorin, C. Le Borgne, P. Prompt

**Commission Travaux et environnement**
M. Bonhomme, G. Bouet, G. Jaeglé, JP. Lefebvre, G. Liboutton, S. Magrino

## Pôle Vie quotidienne

**Commission Scolaire et périscolaire - Enfance et Jeunesse** (C. Le Cozler)
JP. Fauché, E. Froger, C. Le Borgne, G. Liboutton, P. Prompt, M. Seyssel

**Commission des solidarités (et logement) - fêtes et cérémonies** (*M. Le Tirant*)
*A. Charveriat*, JP. Fauché, *D. Gorin*, *G. Henriet*, *JP. Lefebvre*, G. Liboutton, S. Magrino, *M. Seyssel*
*(en italique : membres du centre communal d'action sociale - CCAS)*

**Commission Communication - Culture et Vie associative** (P. Prompt)
A. Charveriat, JP. Fauché, E. Froger, G. Henriet, C. Le Cozler, G. Liboutton, M. Seyssel

## Pôle Services techniques (G. Rossi)

**Commission Entretien du patrimoine**
M. Bonhomme, JP. Fauché, S. Magrino

**Correspondant Défense** : JP. Lefebvre

**Commission Appel d'offres**
Titulaires : M. Secondat, G. Rossi, M. Bonhomme
Suppléants : S. Magrino, JP. Lefebvre, M. Le Tirant

**Représentants élus à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**
C. Lorinquer, M. Secondat, M. Le Tirant

## Représentants dans les Syndicats intercommunaux

**SIVU crèche**
Titulaires : C. Lorinquer, M. Le Tirant, C. Le Cozler
Suppléants : E. Froger, A. Charveriat, G. Liboutton

**SIAB**
Tit : C. Lorinquer, D. Gorin
Sup : G. Bouet, JP. Lefebvre

**SIVOM**
Tit : P. Prompt, JP. Lefebvre
Sup : G. Jaeglé, A. Charveriat

**SIRYAE**
Tit : C. Lorinquer / Sup : M. Seyssel

**SIEED**
Tit : M. Secondat / Sup : M. Bonhomme

**SIDOMPE**
Tit : M. Secondat / Sup : M. Bonhomme

**SIAMS**
Tit : G. Rossi, D. Gorin

**SIERO**
Tit : M. Secondat, S. Magrino
Sup : C. Lorinquer, G. Bouet

**SITERR**
Tit : C. Le Borgne, C. Le Cozler
Sup : M. Le Tirant, S. Magrino

## Représentants dans divers organismes

**Centre communal d'action sociale - CCAS**
Mmes M. Le Tirant, A. Charveriat, G. Henriet, M. Seyssel - Mrs D. Gorin, JP Lefebvre

**Mission Locale**
Tit : M. Le Tirant / Sup : M. Seyssel

**CNAS (œuvres sociales du personnel)** : G. Rossi

**USY** : C. Le Cozler

## Résultats des élections européennes du 25 mai 2014 à Garancières

Les électeurs étaient appelés à voter à l'occasion du scrutin des élections européennes, pour élire leurs députés au Parlement européen.
Pour notre circonscription Ile de France, 31 listes étaient présentées.

À Garancières, les résultats sont les suivants :
Inscrits : 1 720 - votants : 818, soit une participation de 47,56 %
Abstention : 902, soit 52,44 %
Vote blanc : 21, soit 2,57 % - bulletins nuls : 2
Exprimés : 795

Les listes qui ont obtenu des voix à Garancières :
Me Bordry Isabelle - Nous citoyens : 15 voix
M. Durand Pascal - Liste Europe Ecologie : 70
M. Lamassoure Alain - Pour la France agir en Europe : 161
Me De Sarnez Marielle - UDI MODEM les Européens : 97
Me Patas d'Illiers Laure - Esperanto langue commune équitable : 1
M. Jamet Dominique - Debout la France ! : 26
M. Guyot Stéphane - Citoyens du vote blanc : 1
M. Governatori Jean-Marc - Alliance écologiste indépendante : 12
Me Beres Pervenche - Choisir notre Europe : 87
M. Le Hyaric Patrick - Stop à l'Europe de la finance : 31
Me Lepape Magali - Pour une Europe libre : 3
M. Asselineau François - UPR-IDF : 9
Me Arthaud Nathalie - Lutte ouvrière : 5
Me Vermorel Véronique - Europirates d'IDF : 4
M. Larrouturou Pierre - Nouvelle donne : 29
Me Lepage Corinne - Europe citoyenne : 20
Me Boutin Christine - Force vie : 26
M. Chauprade Aymeric - Liste Bleu marine : 193
M. Besancenot Olivier - Pour une Europe des travailleurs : 5

# Jumelage Garancières/Scheden Un voyage placé sous le signe de l'Europe

**Après l'accueil d'une forte délégation de nos amis de Scheden du 3 au 6 octobre 2013, c'était au tour des Garancièrois de se rendre en Basse-Saxe du 24 au 27 avril dernier.**
**32 étaient du voyage, avec pour la première fois une présence significative de nos jeunes (de 9 à 17ans) à l'occasion du 7ème anniversaire du jumelage.**

Départ le jeudi matin pour six heures de train depuis Paris-gare de l'Est.
À l'arrivée c'est un accueil chaleureux qui nous attend. Nous prenons connaissance du programme des trois jours et la répartition dans les familles s'opère.
Au cours du séjour, nous avons été invités à la visite de l'école de Scheden, accueillis par un chant des enfants rassemblés pour l'occasion. Les questions autour de l'organisation scolaire ont été instructives au regard de notre organisation en France.
Un groupe a visité la ville de Hanovre et son parlement régional, accompagné du député, pendant qu'un autre groupe a découvert Göttingen et les traditions locales, notamment dans un atelier de fabrication du pain.
Les visites d'un parc animalier et du château qui inspira le conte des frères Grimm, **la Belle au bois dormant**, ont ponctué un autre jour de visite.
Les soirées conviviales autour d'un barbecul, puis dans un château médiéval en conclusion de notre séjour, nous ont tous ravis. Rien de mieux que les rires pour se rapprocher.

En réponse au cadeau reçu en octobre (un banc public en bois de la région, sculpté par un artisan local), notre délégation a offert à Scheden une girouette réalisée par un artisan du Perche, aux armes de nos deux communes.
**Ce voyage à un mois du scrutin pour l'Europe revêtait un caractère particulier que n'ont pas manqué de souligner les deux maires de nos communes.**

À chacun des échanges, le cercle s'élargit tant côté français que côté allemand. Les jeunes qui font partie des voyages sont une promesse d'une amitié durable qui se forge au fil des rencontres, qu'elles soient organisées en délégation ou lors de séjours privés.
Laissons-leur la parole.
Impressions de Yann-Loup : Ce voyage a été très intéressant plein de soleil ! cette semaine à Scheden m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes. J'ai été heureux de faire la connaissance de la famille qui m'a accueilli. J'y ai passé de bons moments d'échanges. Je communique toujours avec Philipp et sa famille. J'ai aussi pu mettre en pratique les leçons d'allemand du collège. J'ai apprécié les visites des différents moulins. J'ai bien aimé le dernier repas dans le château, ce moment était un moment HISTORIQUE !! et très comique.
Impressions de Coline : J'ai trouvé le voyage à Scheden super. J'ai beaucoup aimé la famille qui nous a accueillis (mais aussi les autres). Je redoutais un peu la communication avec les allemands (comme je ne le parle pas) mais finalement ça s'est bien passé.
Impressions de Viviane : C'était un peu court mais on s'est très bien entendu avec les Allemands. À refaire !

**Il y a 4 ans, le 12 juin 2010, la Bibliothèque municipale ouvrait ses portes lors d'une inauguration remarquée. Ce nouvel équipement au service de la population a trouvé sa place de manière tout à fait honorable au regard des résultats de fréquentation.**
La bibliothèque était précédemment gérée par l'association des amis de la Bibliothèque dans une aile de la mairie.

Quelques repères au 1er janvier 2014 :
◢ 302 lecteurs réguliers, en progression constante, dont la moitié de moins de 18 ans ;
◢ un cumul de prêt annuel de plus de 9200 ouvrages ;
◢ un accueil des scolaires élémentaires et maternelles tout au long de l'année ;
◢ un « Rendez-vous Contes » régulier (3 ou 4 par an) avec un public nombreux ;
◢ 2 à 3 expositions thématiques par an ;
◢ un café littéraire chaque premier mardi du mois, depuis mai 2013 ;
◢ un fonds propre augmenté de plus de 600 livres en 2013.

La bibliothèque est d'abord le lieu ressource du livre.
Les nouvelles acquisitions sont régulières chaque année pour la jeunesse et les lecteurs adultes dans tous les domaines : roman, BD, documentaire, abonnement de magazines, etc). Avec l'aide de la Bibliothèque Départementale des Yvelines, un fonds supplémentaire de prêt est renouvelé deux fois par an.
Les acquisitions sont complétées par de nombreux dons de lecteurs. Qu'ils en soient ici remerciés.
Ainsi, le fonds propre de notre bibliothèque est augmenté. Il s'établit à ce jour à plus de 7 500 ouvrages.

C'est aussi un lieu d'animation pour prolonger, au-delà de l'écrit, la connaissance à travers des expositions et la tradition orale.
Depuis la dernière Gazette en novembre dernier, les lecteurs nombreux ont pu assister et découvrir :
◢ le 14 décembre, le spectacle des « Contes du souk de Badgad » avec Rachid. Le thé à la menthe y fut apprécié ;
◢ en janvier, l'exposition « Religions du monde » a pris place dans le projet de la bibliothèque « raconte-moi l'Histoire » ;
◢ le 15 mars, « Entre chou et loup », un conte musical dans le cadre de la biennale de théâtre pour la jeunesse Odyssées 78 ;
◢ le 21 mars pour les scolaires, « Joséphine, les enfants punis », en partenariat avec l'école Alizarine da Garancières ;
◢ enfin à l'occasion du printemps, le 24 mai « La couleur des fleurs » avec Isabelle pour les contes et Catherine Cassé pour l'exposition photos qui se poursuit jusqu'au 20 juin.

**Les tarifs d'accès à la bibliothèque sont volontairement minimes pour ne pas créer de barrières à la fréquentation de l'établissement. Nous rappelons que s'il faut s'acquitter du droit d'entrée pour emprunter des ouvrages, la bibliothèque est en accès libre pour la consultation sur place et les animations sont ouvertes à tous.**

**Au programme pour le reste de l'année :**
◢ en septembre et octobre, nous commémorerons à notre manière l'anniversaire de la Grande guerre avec 2 expositions consécutives : la première consacrée à Jaurès, et la seconde « l'Echo des tranchées » : 14/18 à travers la bande dessinée.
◢ un Rendez-vous contes sera à nouveau consacré à la magie de Noël en décembre.

La Bibliothèque municipale prendra sa place dans les aménagements des rythmes scolaires dès septembre.

**Ouverture au public :**
mardi : 15 h 30/17 h 30 - mercredi : 13 h 30/18 h
vendredi : 15 h/18 h - samedi : 10 h/12 h 30

**Fermeture pour l'été : le samedi 2 août et du samedi 9 août au samedi 6 septembre. Reprise le mardi 9 septembre.**

Par délibération du 11 février 2014, le Conseil municipal a adopté les tarifs d'inscription à la Bibliothèque municipale.
◢ Jeune de moins de 12 ans : Gratuit.
◢ Résident de la commune, agent communal quel que soit son lieu de résidence, collectivité Garancèroise en son nom propre (scolaires, associations) : 2,50 € par an.
◢ En cas de plusieurs inscriptions de personnes de plus de 12 ans dans une même famille, il ne sera pas perçu plus de : 6,00 € par an.
◢ Inscription hors commune de personnes de plus de 12 ans : 5,00 € par an.

# Rentrée 2014 : la ville de Garancières accompagne la nouvelle organisation des temps de l'enfant

La refondation des rythmes scolaires est applicable depuis la rentrée 2013. La municipalité a choisi de reporter son application à Garancières, par dérogation, à partir de la rentrée 2014. Elle sera effective dès le 2 septembre prochain.

Les écoles maternelle et élémentaire adoptent la semaine de 4 jours et demi avec classe le mercredi matin.
Si l'objectif est de favoriser les apprentissages grâce à une semaine plus équilibrée, cette nouvelle organisation doit aussi faciliter l'accès des enfants aux activités sportives, culturelles, citoyennes, etc. C'est également une occasion de faire travailler ensemble les différents acteurs de l'éducation de l'enfant.

La nouvelle organisation des temps est issue d'une concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les élus, et d'une consultation des associations locales sportives et culturelles, de notre prestataire du centre de loisirs, des professionnels et des personnes ressources détentrices de savoir-faire susceptibles d'animer les temps d'activités périscolaires (TAP).
Un projet éducatif de territoire (PEDT) devra articuler l'ensemble des rythmes de l'enfant pour assurer la continuité éducative.
Les nouveaux rythmes doivent répondre aux exigences suivantes : la semaine de classe est répartie sur 4 jours 1/2 et le temps d'enseignement reste de 24 heures pour 36 semaines ; le temps d'activités périscolaires est de 3 heures.

Voici les nouveaux rythmes de votre enfant, présentés à l'Inspecteur de l'Education nationale :

| Maternelle | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 7:30 / 8:30 | garderie | garderie | garderie | garderie | garderie |
| 8:30 / 9:30 | classe | classe | TAP | classe | classe |
| 9:30 / 11:30 | | | classe | | |
| 11:30 / 13:30 | pause méridienne | pause méridienne | fin de la classe à 11:30 | pause méridienne | pause méridienne |
| 13:30 / 15:30 | classe | classe | centre de loisirs | classe | classe |
| 15:30 / 16:30 | TAP | | | | TAP |
| 16:30 / 19:00 | garderie | garderie | | garderie | garderie |

| Elémentaire | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 7:30 / 8:30 | garderie | garderie | garderie | garderie | garderie |
| 8:30 / 9:30 | classe | classe | TAP | classe | classe |
| 9:30 / 12:00 | | | classe | | |
| 12:00 / 14:00 | pause méridienne | pause méridienne | fin de la classe à 11:30 | pause méridienne | pause méridienne |
| 14:00 / 15:30 | classe | classe | centre de loisirs | classe | classe |
| 15:30 / 16:30 | TAP | | | | TAP |
| 16:30 / 19:00 | garderie | garderie | | garderie | garderie |

Matin : les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- maternelle : classe de 8 :30 à 11 :30
- élémentaire : classe de 8 :30 à 12 :00

Le mercredi : classe de 9 :30 à 11 :30 pour tous.
Après-midi : les lundi et vendredi
- maternelle: classe de 13 :30 à 15 :30
- élémentaire : classe de 14 :00 à 15 :30

Les mardi et jeudi : classe jusqu'à 16 :30.
Pour des raisons d'organisation, la pause méridienne est décalée entre les maternelles (sans changement) et les élémentaires.
Si votre enfant rencontre des difficultés en cours de scolarité et a besoin d'un soutien, il pourra bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) dispensées par les enseignants lors de la pause méridienne.

La fréquentation des TAP n'est pas obligatoire : dans ce cas, l'enfant reste sous la responsabilité de ses parents.

### Organisation des TAP (temps d'activités périscolaires)

- Les lundi et vendredi après la classe, de 15 h 30 à 16 h 30.
- Le mercredi matin de 8 h 30 à 9 h 30.

Mode de fonctionnement : il a été choisi de proposer des activités différenciées et en nombre suffisant. Ainsi les enfants seront invités à changer d'activités par cycle, c'est-à-dire après chaque période de « petites vacances scolaires », afin de favoriser la découverte.
Une étude, encadrée par des enseignants, sera proposée dans le même temps. La gestion en sera séparée des activités périscolaires.
L'inscription aux TAP est obligatoirement annuelle.
Seule la fréquentation de l'étude en remplacement sera autorisée.
Un règlement plus précis vous sera proposé à la rentrée de septembre.

Les activités ne seront en aucun cas de l'apprentissage d'un sport ou d'une activité culturelle ou artistique. Elles garderont un caractère ludique, d'initiation, et récréatif.
Voici quelques exemples d'activités qui seront proposées à vos enfants, selon leur niveau, maternelle par groupe de 14 maxi ou élémentaire par groupe de 18 maxi :
- Sportives : découverte du corps, de l'espace, éveil corporel, activités gymniques, motricité, tennis, danse,…
- Culturelles : chant choral, rythme, activités manuelles et créatives, arts plastiques, lecture,…
- Divertissement : jeux de société, jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur, raconter des histoires, etc.

Elles seront animées par des professionnels qui encadrent habituellement la jeunesse : enseignants, professeurs de sports, de musique, animateurs, etc.

## BAFA

### Un enrichissement humain, une formation à la responsabilisation

Vous avez moins de 26 ans et vous habitez les Yvelines,
Les métiers de l'animation, le contact avec les enfants vous intéressent.
Suivez la formation pour obtenir votre Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA)
Le Département attribue un forfait de 138€ pour les formations BAFA, ou 168€ pour les formations BAFD (direction).
Condition :
- avoir effectué les sessions de formation générale et d'approfondissement ou de qualification en Ile de France et auprès d'un organisme habilité Jeunesse et Sports en IDF.

Les bourses sont versées en fin de formation (deux mois maximum après la totalité de la formation).
Autres aides possibles : Caisse d'Allocations Familiales, ANPE, ASSEDIC

Plus d'informations : consultez le site internet de notre prestataire du centre de loisirs de Garancières : www.ifac.asso.fr

En conséquence, les ateliers arts plastiques et chorale qui étaient en place sur le temps de pause méridienne seront déplacés sur le temps des TAP.

Cette nouvelle organisation, notamment pour les activités périscolaires, est à la charge de la commune.
Les familles seront sollicitées pour une participation modique à hauteur de 1,50 € par séance de TAP, soit 162 € par an et par enfant (les modalités de règlement seront précisées).
Un formulaire d'inscription sera diffusé aux enfants avant l'été. Pour une bonne organisation à la rentrée, s'ils participent aux TAP, ils devront choisir 5 activités réparties sur l'année, selon les disponibilités et par ordre d'inscription.

### Avant et après l'école et les TAP

Le Centre de loisirs « les Lutins » restera à votre service pour les temps hors champ scolaires et périscolaires : avant l'école, dès 7 h 30, ou après l'école et les TAP jusqu'à 19 h.
Les tarifs du Centre de loisirs seront indépendants de la participation aux TAP.

## Centre de loisirs de Garancières Eté 2014

Cet été, le Centre de loisirs « Les lutins » sera ouvert pour accueillir les enfants de 3 à 12 ans, du lundi 7 au vendredi 25 juillet inclus.

Pour l'inscription :
sur place, au Centre de loisirs, rue Saint-Maurice

Thème de l'été : « Explorateurs en herbe », avec 3 sorties majeures au programme :
Mercredi 9 juillet
Sortie à la base de loisirs de St-Quentin avec initiation golf pour tous, ferme pédagogique pour les maternelles et accro-branche pour les primaires.
Jeudi 17 juillet
Sortie Aventur'Land à Magny-en-Vexin.
Mercredi 23 juillet
Inter-centres à Feucherolles avec des intervenants extérieurs, des structures gonflables…
De plus, trois nuitées sont prévues sur la période : une nuitée maternelle, une nuitée primaire et une nuitée commune.
La dernière semaine sera également atypique puisqu'elle sera fondée sur la couleur (chaque jour sera fixé un « dress code » pour que les enfants viennent habillés de la même couleur).

La reprise des activités pour la rentrée est fixée au lundi 25 août 2014.

# Vidéo protection

## Le choix de la prévention

Les dégradations sur des bâtiments publics, les incivilités qui se traduisent par de la casse, le vandalisme gratuit, souvent résultat de l'effet de groupe, et les intrusions dans des lieux publics se répètent au fil des ans.
Les mesures prises systématiquement par le maire ou le Conseil municipal : plaintes, convocations des parents pour les mineurs, arrêtés d'interdiction, réparations, nous ont permis au fil des ans de réguler ces actes. Mais elles ne suffisent pas. Ces dégâts ont un coût non négligeable et peuvent engager la responsabilité de la collectivité.

Considérant qu'il convenait de poursuivre les actions pour endiguer ces nuisances, c'est le choix de la prévention qui a guidé le Conseil municipal, au cours du mandat précédent, dans sa décision de recourir à la vidéo protection des bâtiments publics.
La complexité du dossier et les autorisations qui y sont liées en ont repoussé la mise en œuvre à cette année 2014.

Le 8 avril dernier, la Commission départementale de vidéo protection a autorisé pour une durée de 5 ans renouvelable la mise en œuvre d'un système de vidéo protection sur la commune de Garancières, à fin de prévention des atteintes aux biens et de protection des bâtiments publics.

Les zones de l'espace public couvertes par ce système sont :

- l'environnement de l'église,
- les abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Les travaux d'installation seront réalisés au cours de la 1ère quinzaine de juin.
L'autorisation préfectorale a été obtenue le 14 avril et une entreprise agréée, INEO infracom, réalise les travaux.
Coût de l'opération : 40 536 € HT + 6 000 € HT de maîtrise d'œuvre.
Une demande de subvention « dotation d'équipement des territoires ruraux » permettra de réduire le coût de 30%.

Conformément aux dispositions légales pour le déploiement de ce dispositif, voici les informations à communiquer au public :

- une information permanente au public de l'existence du dispositif et de la personne responsable par une signalétique (5 panneaux) ;
- la désignation du titulaire du droit d'accès à l'image : le Maire, le Premier adjoint et le Directeur général des services ;
- les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 8 jours, hormis enquête de flagrant délit ;
- le champ des caméras ne doit pas couvrir l'espace privé.

# Le CCAS en 2014

Le Conseil municipal a fixé la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) à 12 membres, soit 6 membres issus du Conseil municipal et 6 membres externes :

- 2 siégeant au titre des associations : Mmes Colette BOUET, représentant l'Union départementale des associations familiales (UDAF) et Maria FAUCHÉ, représentant le Secours Catholique.
- 4 membres supplémentaires : Mmes Chantal PROMPT, Joëlle LEFEBVRE , Simone BOULATE et Mr Edouard KRAMER.

## Fonctionnement

Le CCAS est l'interlocuteur auprès de ● la MDPH (maison des personnes handicapées), ● l'Espace territorial (assistante sociale ou entités liées à ces fonctions), ● le CLIC de Montfort, ● le centre antialcoolique et le centre anti-drogue, ● les nombreuses entités sociales diverses : le Secours Catholique (lien social important), les Resto du cœur, Emmaüs, Foyers, Associations, EDF-GDF, Eau, Impôts, ANPE, etc.

Le CCAS intervient sur demandes des personnes en difficulté, ou des assistantes sociales, ou de tiers divers, ou en raison de nécessités administratives.

C'est un lieu d'écoute et d'aide à la gestion des conflits. Il permet de rencontrer une personne en particulier pour aider dans une situation délicate ou sensible (sur rendez-vous autant que possible).

Il réalise le montage des dossiers de téléalarme et l'installation et le suivi des personnes, le montage et la constitution des divers dossiers sociaux et administratifs, etc.

**Surtout n'attendez jamais la détérioration de votre situation pour nous solliciter.**

Le CCAS est un lien très important entre vous et l'Espace territorial où travaillent les services sociaux du département.

Prendre rendez-vous au Secrétariat en mairie au 01 34 86 41 33 qui transmettra au responsable du CCAS et vous rappellera.

Coordonnées de l'Espace territorial :
19, place Robert Brault 78490 Montfort l'Amaury.
Tél : 01 34 57 03 40 sur rendez-vous.

**Le budget primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 922,49 €.**

## Bilan 2013

**Le compte administratif 2013 fait apparaître des recettes à hauteur de 24 294,68 € et des dépenses de 18 587,19 €, soit un excédent de 5 707,49 €.**

**Les secours** : au cours de l'année 2013 il a été attribué 5 secours pour la somme de 510,89 €

**L'allocation énergie** : est allouée aux personnes d'au moins 65 ans non imposables ; aux personnes retraitées entre 60 et 65 ans n'ayant plus d'activité rémunérée ; aux grands infirmes titulaires de la carte d'invalidité ; aux familles nombreuses de 3 enfants et plus (enfants à charge apparaissant sur l'avis de non imposition ou nés postérieurement à la déclaration fiscale). Elle a été attribuée à 22 personnes pour un montant individuel de 137,20 € soit un total de : 3 018,40 €.

**Le colis des Anciens** (au moment de Noël) : attribué à partir de 75 ans. Le CCAS est chargé des devis, des courriers et de la distribution de 143 colis pour un budget de 5 565,50 €

Il a été distribué 59 colis « hommes », 78 colis « femmes » et 6 colis « hôpitaux ».

**Le repas des Anciens** (à partir de 70 ans) a réuni 96 personnes.

Le repas est à la charge de la commune, le CCAS est chargé de l'organisation, des devis et de la préparation de la manifestation. Il prend à sa charge des frais de cérémonie (animation et divers frais.)

**Les subventions aux associations** : elles sont au nombre de 6, en plus la mission locale dont la demande de contribution est de 0,95 € par habitant, soit 2 333,20 €.

ADEP (Association d'entraide des polios et handicapés) : 100 €
UDAF (Association familiale du canton) : 100 €
BOUEE D'ESPOIR (Association à but humanitaire) : 100 €
CODERPA (Comité départementale retraités personnes âgées Yvelines): 100 €
Hôtel Saint Yves (hébergement d'urgence) : 100 €
Secours Catholique: 550 €

# Plan Canicule

Les conséquences de la canicule de 2003 en France ont suscité des mesures de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, qu'il faut rappeler chaque année.

A l'approche de l'été, nous voulons vous sensibiliser sur les mesures que tout un chacun peut prendre pour atténuer les effets de la chaleur, mais aussi vous informer des dispositifs mis en œuvre pour les bénéficiaires.

La canicule peut mettre notre santé en danger si il fait très chaud, que la nuit, la température de descend pas, ou peu, que cela dure plusieurs jours.

Personnes âgées, en cas de fortes chaleurs :

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie ou à contacter le CCAS.
Vous pourrez bénéficier d'une aide en situation de canicule.

### COMPRENDRE

Mon corps transpire peu et a du mal à se maintenir à 37°C.
Risque de coup de chaleur (hyperthermie).

### AGIR

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour.
Je bois environ 1,5 L d'eau par jour (pas d'alcool).
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
En cas de prise de médicaments, je demande l'avis de mon médecin.
Je donne des nouvelles à mon entourage

# Les commerces de bouche
## à Garancières

Depuis quelques semaines, un camion de restauration est installé le mardi, place de la mairie.
Afin de vous faire connaître cette nouvelle activité, nous avons choisi de faire le point sur les différents commerces de bouche de notre commune.

### Enseigne Intermarché
Route de la gare
Horaires :
Du lundi au samedi 9h00 – 19h30
Dimanche 9h00 – 12h30

### L'épicerie du centre ville
Sous l'enseigne PROXI, et depuis le 17 octobre,
au 40 bis rue du Général Leclerc à Garancières, une épicerie de proximité.
Horaires : 7 jours /7 de 8 h à 13 h 30 et de 15 h à 21 h
Livraison à domicile
dépôt de pain le lundi

### Le Café de la Mairie
place St Pierre,
Monsieur Olivier LIU vous accueille dans son commerce
Bar, tabac et PMU.

### Boulangerie pâtisserie
6 rue de l'église
Tous les pains, toutes les viennoiseries et la pâtisserie de votre artisan boulanger Monsieur BRACQ.
Fermeture le lundi.

### Restaurant « Le Poivre en grains »
Mathieu TROADEC vous accueille dans son restaurant de cuisine traditionnelle
6 rue Noël Benoist.
Tél. 01 34 86 17 07
*Nouvelle carte de printemps*

### Le Franky's bar et restaurant
est tenu par Monsieur Frank DENAIN
33 route de la Gare (face à la gare).

### Street fooding
**Le phénomène street-food (cantine de rue), c'est la tendance du moment.**
Cette cuisine de rue, multiculturelle et populaire, snobée pendant de longues années,, prend ses lettres de noblesse avec les food trucks : les restaurants mobiles.

Sur la place de la mairie :
**Le jeudi de 17 h à 21 h,**
**le camion de « Miss Pizza »**,
fidèle depuis 2009.
Pour des pizzas cuites au feu de bois… une carte variée.

**Le mardi de 18 h à 21 h 30,**
**L'Hambourg gastronomie**
Ceydric & Sandrine se sont lancés dans l'aventure « Food-trucks » depuis mars dernier.
Ils travaillent avec des produits de producteurs locaux. Ils nous font découvrir l'univers du « burger » avec un esprit de convivialité…

**Et aussi …**

### Havane, traiteur
4 Allée de l'Etang du Moulinet
78890 Garancières
tél. 01 34 86 57 57
fax 01 34 86 57 00
site internet : www.havanetraiteur.com

### France et Fils Traiteur
Réception, Cuisine à domicile
9, route de la gare
78890 Garancières
tél. 01 34 86 55 95
fax 01 34 86 66 37
mob 06 85 67 63 38
site internet :
www.franceetfils.com

### La Maison Delage
est une boutique en ligne spécialisée dans la vente de produits d'épicerie fine sucrés ou salés, ainsi que de spécialités locales ou italiennes.
Route de la gare
78890 Garancières
tél. 01 30 88 78 03
site internet :
www.maisondelage.com

# Calendrier de vos sorties

Sauf indication contraire, les événements se déroulent à la salle des fêtes de Garancières

**SAMEDI 14 JUIN** à partir de 14 h
**Kermesse des écoles**
dans la cour de l'école Alizarine

**DIMANCHE 15 JUIN** de 15 h à 18 h
**Fête de la Musique**
au kiosque, près de l'église
animée par l'association GALA

**VENDREDI 20 AU DIMANCHE 22 JUIN**
**Fête de la Saint-Pierre**
animée par le Comité des fêtes
VENDREDI, à partir de 22 h :
**retraite aux flambeaux** et ouverture de la fête foraine
SAMEDI, à partir de 19 h :
repas **moules-frites** et **feu d'artifice** à 23 h
DIMANCHE, dès 6 h :
**brocante** dans les rues de Garancières (inscription en mairie)

**SAMEDI 28 JUIN**
**Spectacle danse** de fin d'année des élèves de Choré'Art
**USY Gymnastique** : gala de fin d'année au gymnase du Lieutel à La Queue-lez-Yvelines

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE**
**Inscriptions** aux activités de l'association **GALA** :
école de musique, ateliers théâtre et ateliers arts plastiques
L'**USY** sera présente au Forum des associations - 10 h à 17 h
Salle de la Bonnette à la Queue-lez-Yvelines

**DIMANCHE 14 SEPTEMBRE**
**Stock-cars**
organisé par le Comité des fêtes

Le Père Gérard VERHEYDE, curé du groupement paroissial de Montfort l'Amaury, est nommé curé de Mantes-la-Ville après avoir passé 9 ans dans notre secteur.
La messe de départ et de remerciements aura lieu le dimanche 6 juillet.

Le père Stéphane LOISEAU sera installé par le Vicaire Episcopal le dimanche 7 septembre dans l'église de Montfort en tant que curé du secteur paroissial de Montfort l'Amaury.

# Etat civil

## Décès

### Nos témoignages de sympathie aux familles

Simone POTIER, le 22 octobre 2013 (85 ans)
Jean-Louis SAUDRY-DREYER, le 3 décembre (81 ans)
Georges VASSARD, le 8 décembre (87 ans)
Patrick BEAUMES, le 15 janvier 2014 (56 ans)
Jeannine SENECHAL, le 24 janvier (85 ans)
Claude PICHON, le 27 janvier (73 ans)
André CHAPLAIN, le 1er février (88 ans)
Philippe AUGER, le 4 mars (65 ans)
Louis MORVAN, le 7 avril (93 ans)
Siro COGONI, le 3 mai (85 ans)

## Mariages

### Nos voeux de bonheur aux nouveaux mariés

Angeline ZANGHA-METHO et Emmanuel GOMATATY, le 4 janvier 2014

Marie-Laurence CAPELIER et Patrick GAILLARD, le 18 janvier

Aurélie BOULAT et Laurent PAUL, le 17 mai

## Naissances

### Nos voeux de bienvenue à

- Louane, Muriel, Dominique RIALLAIN, le 3 octobre 2013
- Zoé, Ghislaine, Chantal MAFFIOLI VERSIER, le 7 octobre
- Mathéo, Fabrice, Rémy SCHNECKENBURGER, le 30 oct.
- Léa, Rose CLAVREUL, le 23 décembre
- Rose, Louise, Nicole, Marie GIRARD, le 29 décembre
- Kaelan, Christian, Didier MOUILLÉ, le 28 janvier 2014
- Jeanne, Laksmi, Kimya DUCROCQ HUYNH, le 1er février
- Eliot, Alain, Pascal LAMBLOT, le 10 février
- Marie-Lou, Elizabeth, Peggy DOUGAL, le 11 février
- Sixtine, Stéphanie TOULOTTE, le 28 mars

## Centre de loisirs - Eté 2014

LEOYA (Les Echarpes Oranges Yvelines Animations) propose aux enfants de 6 à 13 ans, un centre aéré, sportif et arts plastiques, du 7 au 25 juillet.
Une journée type :
8 h 45 : accueil - 9 h : grand jeu - 10 h : activités
11 h : pause récréative - 11 h 30 activités
12 h 30 déjeuner (à fournir)
13 h 30 : grand jeu - 14 h 15 : activités
15 h 15 : pause récréative (goûter) - 15 h 45 : activités
16 h 30 : Fin
Lieu : Complexe sportif du Lieutel,
à La Queue-lez-Yvelines
Informations : Isabelle POITOU
3 ruelle du Parc, Boissy-sans-Avoir
Tél : 01 34 86 79 49 - 06 32 58 51 91

# Gestion des déchets

**le calendrier 2014**

### Collecte des déchets verts

Chaque lundi, à partir du 31 mars jusqu'au 8 décembre 2014 inclus.

### Ordures ménagères

Chaque mardi.
Le tri des déchets est la règle, dans les poubelles vertes et jaunes.
Pour rappel, dans la poubelle jaune : magazines, journaux, papiers (sans film d'emballage), bouteilles et flacons plastique, boîtes métal, cartons et briques alimentaires.
Si votre poubelle jaune n'est pas conforme vous risquez le refus de la collecte.

### Encombrants

**Prochaine collecte,**
**le vendredi 3 octobre 2014.**

Pour l'ensemble de ces services, il est recommandé de ne sortir les contenants que la veille au soir du jour de collecte, afin de permettre la circulation des piétons sur les trottoirs en toute sécurité.

# Déjections canines

## Des trottoirs propres et sûrs : c'est l'affaire de tous

Chaque propriétaire de chien doit être conscient que les déjections canines sur les trottoirs sont à l'origine de nombreuses nuisances en terme d'hygiène publique, d'environnement et de sécurité.

La mise à disposition de distributeurs de sacs dans les rues (sacs place de la mairie et poubelle, avec rappel du message, place du monument aux morts) constitue un rappel contre ces nuisances. Nous ne souhaitons pas multiplier les points de distribution qui ont un coût. Puisque vous promenez votre chien, faites de temps en temps le détour place de la mairie pour vous approvisionner à l'avance !

VIGILANCE **particulière ruelle du Loup** (car de toute évidence, le loup ne peut pas être seul coupable) **!**
**Des efforts sont à fournir sur ce site. Merci.**

## Gestes citoyens

### Lutte contre le bruit

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2006, les travaux momentanés de jardinage ou de bricolage, réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie mécanique, taille-haie,... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrés de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

### Un environnement propre

L'abandon de déchets sur la voie publique ou dans tout autre lieu est formellement interdit et susceptible de contravention.
Vous avez à votre disposition une déchèterie à Garancières (renseignement en mairie pour l'accès).
Le brûlage de déchets, même végétaux, n'est pas autorisé dans les propriétés.

## Travaux au passage à niveau 17

**(entre La Queue-lez-Yvelines et Garancières)**

La SNCF a prévu des travaux de remplacement des grilles de caniveaux au PN 17.
**Initialement annoncés en avril dernier, ils ont été reportés du 7 au 15 juillet prochain.**
Ces travaux nécessitent la déviation de tous les véhicules, dans les deux sens, entre La Queue-lez-Yvelines et Garancières.
C'est le Conseil général qui prend l'arrêté.
Les déviations s'effectueront par les RD 199 et